

Publié le 4 octobre 2022



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 03 octobre 2022

Délibération n° 2022-107

**AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE -
AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 45

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICHI, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL, Patrice LASSALLE-BAREILLES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 4

Mesdames, Messieurs : Marie RECALDE à Thierry TRIJOLET, Anne-Eugénie GASPAR à Cécile SAINT-MARC, Aude BLET-CHARAUDEAU à Ghislaine BOUVIER, Antoine JACINTO à Thierry MILLET

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Cécile SAINT-MARC

Madame Marie-Eve MICHELET, Conseillère Municipale Déléguée à la Relation avec les Maisons des Habitants et le milieu associatif, rappelle à l'Assemblée que s'est tenu le 9 juillet dernier le « Bal des Sapeurs-Pompiers de Mérignac » comme chaque année dans le quartier du Burck.

Cet événement, désormais devenu un « rendez-vous » incontournable, a permis à 3 000 personnes de passer une excellente soirée, encadrée et organisée par l'association de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

Chaque année, la Ville participe et accompagne l'association avec notamment la mise à disposition de ressources matérielles et humaines pour mettre en place la scène, l'ensemble du système son et lumière et la décoration des espaces.

Cette année, compte tenu d'un cumul d'évènements organisés le même soir par la ville et bien qu'une grande scène ait été fournie, il n'a pas été possible de mettre à disposition le personnel et le matériel liés au son et la lumière. Des surcouts non prévus, liés à la mobilisation en dernière minute de prestataires privés, s'élevant à environ 10 000 €, ont donc dû être absorbés par l'association.

Par conséquent, la Ville souhaite apporter une subvention exceptionnelle afin de montrer son soutien à l'association.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 22 septembre 2022,

ENTENDU le rapport de présentation,

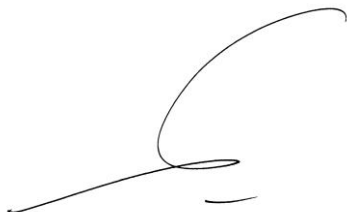
DECIDE :

ARTICLE 1 : d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 2 000 € à l'Association « Amicale des Sapeurs-Pompiers de Paul SALDOU de Mérignac » ;

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

ADOpte A l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 03 octobre 2022



Madame Cécile SAINT-MARC
Secrétaire de séance



Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée le 04 octobre 2022.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.